



QBE Europe SA/NV

Tour CBX
1 Passerelle des Reflets
92913 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV** – Tour CBX – 1 Passerelle des Reflets - 92913 LA DEFENSE cedex, succursale de QBE Europe SA/NV, dont le siège social est situé Bastion Tower, 10 place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles – Belgique, attestons que :

NEODYME
6 rue de la Douzillere
37300 JOUE LES TOURS

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance de RC Professionnelle / RC Exploitation sous le n° **094 0013875**
- à effet du **01/07/2022**
- période de validité de la présente attestation : **du 01/07/2024 au 30/06/2025**

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Bureau d'études / Ingénierie, assistance technique et formation, dans les domaines des risques industriels, de l'environnement et de la sécurité / santé.
Accompagnement des industriels et des collectivités dans leurs démarches liées à la sécurité de leur personnel ou du public qu'ils peuvent accueillir.
- Expertise règlementaire
- Conseil / études (réalisation des dossiers règlementaires et assistance / analyse des contraintes administratives et règlementaires)
- Formation :
 - . sécurité industrielle et gestion des risques,
 - . santé sécurité,
 - . environnement.



LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES SUIVANTS :

L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité Civile 10,000,000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus dont Immatériels non consécutifs	2,000,000 € par année d'assurance 2,000,000 € par année d'assurance
RC EXPLOITATION Tous dommages confondus dont : 1. Dommages corporels 1.1. dont recours en faute inexcusable 2. Dommages matériels et immatériels consécutifs 3. Vol par préposés 4. Dommages immatériels non consécutifs 5. Atteintes à l'environnement 6. Biens confiés	10,000,000 € par année d'assurance 10,000,000 € par sinistre 3,500,000 € par année d'assurance 3,000,000 € par sinistre 30,000 € par sinistre 1,000,000 € par sinistre 1,000,000 € par année d'assurance 100,000 € par sinistre

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait l'engager en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère

Fait à la Défense le 10 juillet 2024